

REGLEMENT INTERIEUR (2023-2024)

Article 1 :

Tout pratiquant au sein du club doit s'inscrire pour la saison en cours.

- Inscription en ligne possible sur le site du club.
- Inscription classique avec un dossier papier à disposition sur le site du club et à imprimer par vos soins.

Dans les deux cas, vous devez rapporter dans les 15 jours suivants l'inscription :

✓ Pour les mineurs : L'attestation de santé mise sur le site du club remplie et signée par le représentant légal.

✓ Pour les majeurs : un certificat médical (valable 3 années consécutives) sur la primo inscription, puis uniquement l'attestation de santé sur les 2 années suivantes.

Tout dossier incomplet (renseignements administratifs, médicaux et règlement complet de la cotisation) entraînera l'exclusion temporaire jusqu'à régularisation, voire définitive après 3 relances. L'adresse mail est indispensable pour valider la prise de licence auprès de la F.F Gym ainsi que pour vous communiquer des informations essentielles (changement d'horaire, compétitions, manifestations du club etc....) Le logiciel de communication est **GEST GYM**. Merci de vérifier vos « spams » si vous ne recevez pas les infos.

Article 2 :

Les entraînements ont lieu sur le site de Fleuré dans le gymnase inter communales. La pratique gymnique se fait dans la tenue préconisée par le coach en fonction des groupes. Les gymnastes doivent être présents 5 mn avant le début du cours. Les accompagnateurs doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de repartir. Les enfants mineurs sont sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnateur jusqu'à la prise en charge du coach.

La présence des parents sur les groupes compétiteurs est interdite durant les cours pour un meilleur déroulement des entraînements.

Par contre toute aide bénévole est la bienvenue sur les manifestations du club, les cours des groupes loisir.

Article 3 :

Pour les compétiteurs :

- La participation aux compétitions est obligatoire, une absence pour maladie doit être accompagnée d'un certificat médical, pour les autres cas de force majeure, prévenir au plus tôt le coach.
- La tenue de compétition est obligatoire et fournie par le club avant chaque compétition. La location de celle-ci est incluse dans la cotisation de même que les frais d'engagements.
- Le calendrier des compétitions est affiché au club et communiqué aux parents le plus tôt possible. Les déplacements en compétition restent à la charge des parents et inclus si possible une « petite place » pour l'entraîneur. Pensez au co-voiturage....

Article 4 :

Toute inscription au club est définitive pour la saison, aucun remboursement ne sera effectué. Seul un motif médical grave ou handicapant pour la pratique sera à négocier avec la présidente exclusivement. Merci de votre compréhension.

Article 5 :

Les mesures sanitaires des saisons passées ne sont plus en vigueur, mais ne sont pas exclues les règles d'hygiène de base, lavage des mains régulier, bouteille d'eau individuelle, respect de la propreté des sanitaires.

Article 6 :

Le respect et la courtoisie sont de rigueur, le dialogue est ouvert et souhaitable en cas litiges avec le coach en première intention puis avec la présidente.

Tout manquement au règlement peut être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive suivant la problématique. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre fidélité.

Le bureau directeur